



Procès-verbal de la séance du 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée à la salle de la mairie le 20 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame Roselyne VALETTE.

Sont présents : Roselyne VALETTE, Jean-François PLANAVERGNE, Corinne FONT, Jean-Pierre BROUQUIL, Morgane CALVET, Jean-Michel CANUT, Sébastien COIMET, Julien LEVIGNE, Dominique MACHEFERT, Christelle NAIL, Virginie SALAUN

Représentés :

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Corinne FONT

Ordre du jour:

1 - Approbation du compte rendu du 15/01/2024

2 - Délibérations Budget Multi-Services :

2.1 - Vote Compte Administratif 2023

2.2 - Vote Compte de Gestion 2023

2.3 - Vote affectation du Résultat 2023

2.4 - Vote du BP 2024

3 - Délibérations Budget Commune

3.1 - Vote Compte Administratif 2023

3.2 - Vote Compte de Gestion 2023

3.3 - Vote affectation du Résultat 2023

3.4 - Vote du BP 2024

4 - Délibération fongibilité des crédits

5 - Délibération sur demande de subventions pour travaux entretien église St Clair (Annule et remplace délibération du 13/11/2023 : DE 044 2023)

6 - Présentation indemnités élus

7- Questions diverses

Avant de débiter la séance, Madame la maire remercie Mme COGNE, inspecteur divisionnaire, conseiller aux décideurs locaux de bien vouloir assister à notre séance tout en sachant qu'elle a œuvré avec la secrétaire à établir les divers comptes ;

1 -Approbation du compte rendu du 15 janvier 2024 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibérations :

FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2023 permet à la commune de définir, chaque année, la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, **aucune prévision ne doit**

apparaître dans le budget 2024 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans ce cas, le maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.21 22-22 du CGCT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX ENTRETIEN DE L'EGLISE SAINT CLAIR - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 13 NOVEMBRE 2023

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que l'Église Saint Clair, bâtiment classé Monument Historique par arrêté du 9 Mai 1978, doit faire l'objet d'un entretien, notamment au niveau des tuiles canal qui composent sa toiture au regard des infiltrations qui ont pu être observées au niveau de la voûte. Elle suggère que les travaux débutent courant avril pour se terminer courant juillet 2024. Elle a pris attache avec la société RBHM et le montant des travaux s'élève à **9756.00 € HT** étant précisé que ledit devis a été validé par M. SICARD, (Architecte des Bâtiments de France).

Elle suggère de solliciter les aides de l'Etat (DRAC) ainsi que celles du Département et de la région au titre du **programme « Sauvegarde des Monuments Historiques »**.

Le coût du projet et le plan de financement se présente comme suit :
Montant des travaux : 9756 € HT

Sources financement	Taux	Montant (€)
Etat (DRAC)	25 %	2439.00
Département du LOT	20 %	1951.20
Région	20 %	1951.20
AUTOFINANCEMENT	35 %	3414.60
T O T A L		9756.00

Délibération adoptée à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 MULTI SERVICES

Madame VALETTE ne participe pas à la présentation et au vote comme indiqué par la loi. C'est donc M. BROUQUIL Jean-Pierre, Adjoint à la maire qui fait la présentation du compte administratif qui se résume ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 165.69			3 768.35	2 165.69	3 768.35
Opérations exercice	2 234.91	4 465.69	1 833.29	5 517.66	4 068.20	9 983.35
Total	4 400.60	4 465.69	1 833.29	9 286.01	6 233.89	13 751.70
Résultat de clôture		65.09		7 452.72		7 517.81
Restes à réaliser						
Total cumulé		65.09		7 452.72		7 517.81
Résultat définitif		65.09		7 452.72		7 517.81

Délibération adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT MULTI SERVICES

Le compte administratif fait apparaître un excédent de **7452,72**

L'assemblée décide d'affecter le résultat de fonctionnement au BP 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

VOTE DU COMPTE DE GESTION MULTI SERVICES

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BP 2024 MULTI SERVICES

Présentation du budget primitif 2024 par Madame la maire, Roselyne VALETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le BUDGET PRIMITIF du MULTISERVICES de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2300.00	2300.00
FONCTIONNEMENT	12982.72	12982.72
TOTAL	15282.72	15282.72

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Madame VALETTE ne participe pas à la présentation et au vote comme indiqué par la loi. C'est donc M. BROUQUIL Jean-Pierre, Adjoint à la maire qui fait la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		54 587.62		204 515.91		259 103.53
Opérations exercice	840 033.64	977 466.92	345 207.53	467 001.71	1 185 241.17	1 444 468.63
Total	840 033.64	1 032 054.54	345 207.53	671 517.62	1 185 241.17	1 703 572.16
Résultat de clôture		192 020.90		326 310.09		518 330.99
Restes à réaliser	817 208.97	817 208.97			817 208.97	817 208.97
Total cumulé	817 208.97	1 009 229.87		326 310.09	817 208.97	1 335 539.96
Résultat définitif		192 020.90		326 310.09		518 330.99

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNE

Le compte administratif laisse apparaître un excédent de **326 310,09 €**
Cet excédent est à reporter au BP 2024 de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BP 2024 COMMUNE

Avant de passer à la présentation du budget, Madame La mairie évoque la liste des associations ayant transmis leur demande avec justificatifs. Elle précise également qu'une subvention exceptionnelle est à prévoir pour le voyage scolaire des enfants de notre école.

Elle évoque les points suivants :

FISCALITE : pour les particuliers les bases fiscales vont augmenter de 3,9 %

Les taux seront votés en mars, la proposition sera de ne pas augmenter la TF et la taxe FNB. En revanche une augmentation de 0,497 % du taux de la TH sera proposée selon dispositif introduit par l'article 151 dans la loi de finances pour 2024 en fonction de certaines règles.

Concernant la DGF, l'écrêtement qui avait été suspendu en 2023, s'applique à nouveau en 2024.

SALAIRES : Augmentation de 5 points d'indice pour tous les salariés à compter du 01/01/2024.

DETTE COMMUNE : **339 599,75 €** sans comptabiliser le débloqué par tranche du prêt contracté fin 2022 à savoir 146 000 sur 365 000 €. Le niveau d'endettement est de 2,6 années, il se situe bien au-dessous du niveau critique.

Présentation indemnités élus 2023

DEPENSES D'EQUIPEMENT :

Sont prévus :

La rénovation du mur du cimetière : 6000 €

La rénovation du monument aux morts : 16 000 €

La véranda du multi services : 62 000 €

Achat chaises pour bibliothèque : 1 100 €

Entretien toiture église st clair : 12 000 €

Traceuse terrain foot : 450 €

Réfection logement communal au-dessus agence postal mairie : 60 000 €

Matériel école : 2000 €

Rénovation 20 rue des postes : 180 000 €

Divers (voirie et autres aménagement) : 16 949,65 €

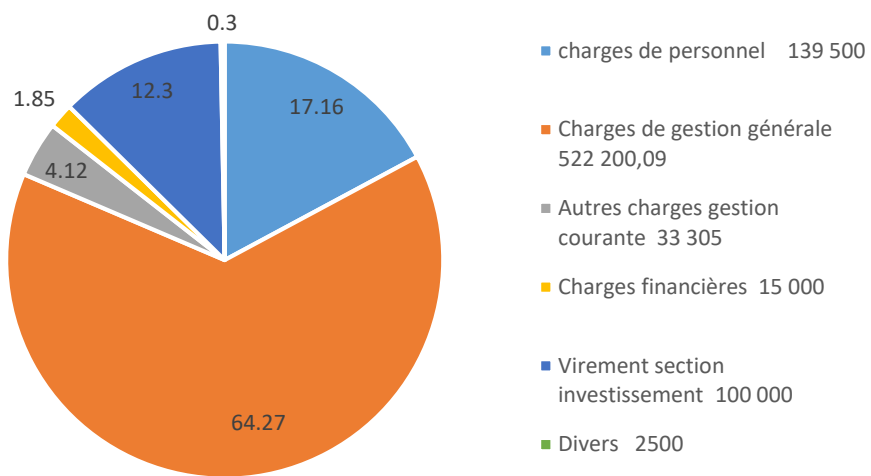
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le **BUDGET PRIMITIF** de la **Commune de l'exercice 2024** arrêté comme suit :

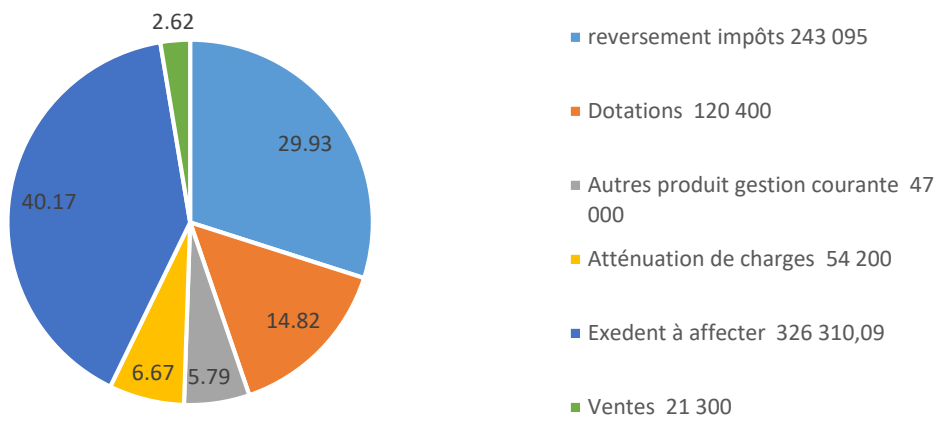
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 263 005.12	1 263.005.12
FONCTIONNEMENT	812 505.09	812 505.09
TOTAL	2 075 510.21	2 075 510.21

En voici la représentation graphique :

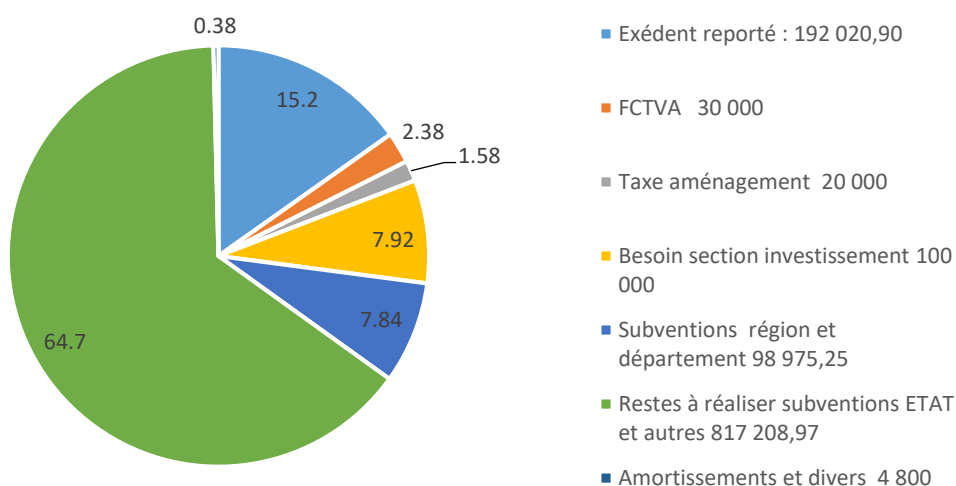
Dépenses de fonctionnement : 812 505.09



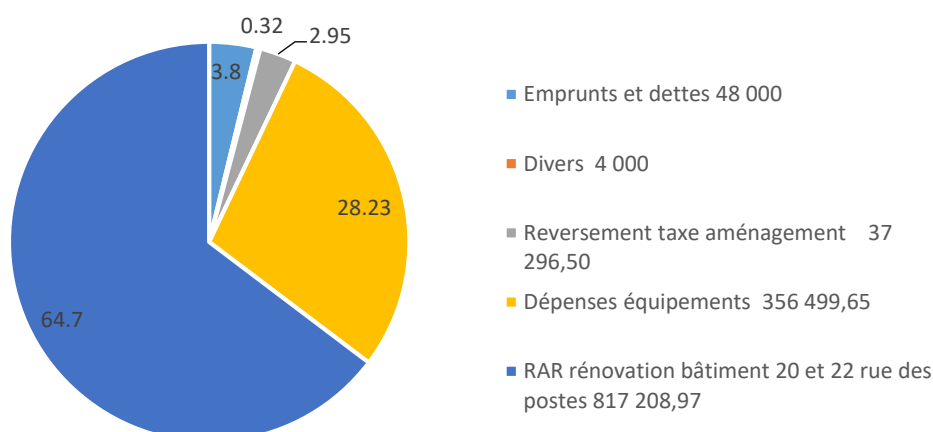
Recettes de fonctionnement : 812 305,09



Recettes investissement : 1 263 005.12



Dépenses d'investissement : 1 263 005.12



3 - INFORMATIONS DIVERSES :

Madame la maire informe sur les points suivants :

1-VERANDA : 4 devis sont réceptionnés, et un seul a été sélectionné avec le maître d'œuvre. Au regard du 1^{er} et 2^{ème} plan transmis par le maître d'œuvre à l'ABF, ce dernier a émis UN AVIS DÉFAVORABLE. Madame la maire prendra contact avec Mr SICARD (ABF) et Mr GAY Laurent (MO).

2- Monument aux morts : un autre devis de BG Maçonnerie est réceptionné. Son montant est de 9280,15 € TTC. L'assemblée se positionne favorablement pour ce devis.

3 – Travaux au 20 et 22 rue des postes : Les délais sont prolongés jusqu'au 28/03/2024. Problème de compteur à résoudre. 2 situations d'ATVR sont en attente de validation par l'architecte. Les logements sont prêts à être intégrés par les locataires au 1^{er} mai 2024.

4 – Logement au-dessus agence postale mairie : non renouvelable en l'état et notamment au regard du diagnostic. Travaux à programmer. Demande de devis en cours.

5- **Paie à façon avec le CDG** : Fin de la convention de manière amiable.

6 – **Régularisation lac « al poux » avec la DDT** : elle est effective, l'arrêté est à l'affichage mairie
Procédure à mettre en place pour la vente dès que possible.

7 – **SDAIL : Présentation sécurité bourg village le 2602** (à revoir au prochain conseil municipal)

8 – **Transfert voirie communale à voirie GC** : Rappel fait du courrier de mars 2022 resté sans réponse. Plusieurs messages envoyés, après communication tél des 14 02 et rappel du 2602, un modèle de délibération va nous être transmis pour le transfert voirie « font neuve ». La voirie du lotissement des Pounces et Masbou sont à reprendre avant transfert au GC. Les services doivent nous assister pour reprise des travaux à faire.

9 – **Exercice PCS** en relation avec la préfecture : se positionner lors du prochain conseil municipal.

10– **Réunions à prévoir** :

SIFA : le 1^{er} mars participation de Corinne FONT

AG MAM : le 2 mars 2024 participation de JP BROUQUIL et R. VALETTE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NC GC : le 4 mars 2024, participation de R. VALETTE

RESEAU PARTICIPATION CITOYENNE : le 4 mars à 18 heures (sont convoqués tous les conseillers et membres du réseau)

AG SDAIL : le 7 mars 2024, participation de Dominique MACHEFERT

INFO DEFENSE : le 7 mars, participation de Sébastien COIMET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : le 11 mars, participation de R. VALETTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La secrétaire de séance,

Corinne FONT

La Maire,

Roselyne VALETTE